



REPUBLIQUE FRANCAISE
REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 21121 – 10 du Code Général des Collectivités Locales)
Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, salle Salives

DIMANCHE 29 MARS 2026 A 10 Heures
Affiché le 25 MARS 2026

ORDRE DU JOUR

1. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SEANCE
2. ELECTION DU MAIRE
3. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
4. ELECTION DES ADJOINTS
5. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

LE MAIRE

